Compte rendu de séance Séance du 25 Mars 2022

L'an 2022 et le 25 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame DUCATEAU Bénédicte, Maire.

<u>Présents</u>: Madame DUCATEAU Bénédicte, Maire; Madame BLANC Dominique; Madame GALEY Christiane; Madame MIAN Claire; Monsieur BACHELART Olivier; Monsieur BARTHOLOME Stéphane; Monsieur BROTTE Patrick; Monsieur CHIRCOP François; Monsieur DE PONTON D'AMECOURT Jean; Monsieur PELLETIER Yvon.

Excusé: Monsieur PERRAUD Yann

Absents:

Pouvoirs:

A été nommée secrétaire : Madame BLANC Dominique

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE DU MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE - 2022_06 DESIGNATION DE DELEGUES POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA SEPTAINE - 2022_07

SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ÉTUDE PATRIMONIALE

Tous les gestionnaires d'alimentation en eau potable ont l'obligation de faire une étude patrimoniale de leur réseau une fois par décennie.

L'objectif est de faire un état des lieux de l'existant, pointer les problèmes existants, estimer les besoins futurs, en vue d'élaborer un programme de travaux à court, moyen et long terme.

Le coût varie de 40 000 € à 200 000 € en fonction du réseau, subventionné par l'Agence de l'Eau à 70 % actuellement mais à 50 % à partir de 2024.

Aucune subvention pour travaux ne sera accordée sans la présentation de cette étude.

Un projet de mutualisation est en cours de réflexion avec le SMERSE.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE DU MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE réf : 2022 06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2213-32;

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2018 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie ;

Considérant que les communes doivent notamment assurer les contrôles et le maintien en condition opérationnelle des points d'eau d'incendie ;

Madame le Maire présente au conseil la proposition de convention de la SAUR pour la vérification du fonctionnement des poteaux incendie identifiés (au nombre de 4 à ce jour) pour un montant de 50 € HT par poteau. La vérification se fera une fois tous les 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- approuve la convention de prestation de service de la SAUR relative à la vérification du fonctionnement des poteaux incendie pour un montant de 50 € HT par poteau ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DE DELEGUES POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA SEPTAINE

réf: 2022_07

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C;

Considérant que par une délibération en date du 13 décembre 2021, le conseil communautaire de La Septaine a fixé la composition de la CLECT à un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne délégués à la CLECT de La Septaine :

- Monsieur Patrick BROTTE, délégué titulaire ;
- Madame Claire MIAN, déléguée suppléant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

Service des eaux

Les travaux de pose des 4 compteurs de sectorisation ont commencé mais se sont arrêtés momentanément. Trois compteurs sont installés. La SAUR doit refaire des fouilles pour le quatrième situé sur la Route de Bourges.

Travaux en cours

* Salle des fêtes

Les travaux d'étanchéité du mur d'enceinte sont en cours.

La chaudière se met en sécurité. L'entreprise VAULLERIN a été sollicitée.

* Cimetière

La réfection du mur est en cours.

La porte d'entrée du cimetière rouille de nouveau.

* Bibliothèque

Le disjoncteur du tableau électrique est hors service. Nous attendons l'intervention d'Enedis.

Nuisances de corbeaux

Depuis que la commune a coupé les peupliers dans les marais, les corbeaux se sont déplacés de l'autre côté de la route départementale sur les terrains privés. Les riverains se plaignent de nuisances sonores. La commune a sollicité la DDT. Nous attendons leur retour.

Dons pour l'Ukraine

Suite à l'appel lancé, des administrés ont fait des dons pour l'Ukraine. Un envoi des colis va être effectué la semaine prochaine.

Dégât des eaux pour le pavillon 1 bis Route d'Avord

Pour rappel, les locataires du 1 Bis Route d'Avord ont subi un dégât des eaux suite à un problème de SPA. Les experts sont passés le 18 mars. Notre assurance prend en charge l'intégralité des travaux, y compris la vétusté. Le montant total s'élève à 2 087,80 € TTC. Notre assurance se reportera ensuite contre l'assurance des locataires.

F Vente du pavillon au 1 ter Route d'Avord

Pour rappel, les locataires actuels ont fait une proposition d'achat du pavillon qui a été acceptée par le conseil municipal lors de sa dernière séance. Les demandes de diagnostics sont en cours (DPE et assainissement). La commune a également demandé un bornage de manière à ce que la haie mitoyenne aux deux pavillons appartienne à ce terrain.

Numérotation des voies

Les communes ont désormais l'obligation de numéroter et de dénommer leurs voies. Pour cela, il faut créer une BAL (Base Adresses Locales), outil gratuit et accessible sur internet. Cette BAL pourra être mise à jour au fur et à mesure des changements (construction, démolition...) et sera publiée en ligne instantanément. Elle sera utile pour les services de secours, la Poste, les services de livraison, et aussi pour l'installation de la fibre.

Pour cela, un recensement des rues doit être fait avec une proposition de numérotation que le conseil municipal devra valider par la suite.

Jeu Circino

La commune a été sélectionnée par la société Créacom Games pour être insérée dans le jeu de société Circino version CHER, jeu de chasse aux trésors, avec 35 autres communes du Cher. La participation est entièrement gratuite pour la commune et sans obligation d'achat.

Madame le maire a validé la proposition, avec l'accord de plusieurs conseillers qui étaient présents lors de la sollicitation.

Réunions diverses

* Commission Affaires scolaires de La Septaine

La réunion se portait sur l'étude des demandes de dérogation reçues.

Une étude sur un projet de RPI Sud polygone est en réflexion suite à la demande de la commune de Soye-en-Septaine. Une réunion entre maires est prévue en septembre pour en discuter. Plusieurs possibilités s'offrent à eux. La décision finale (modification ou pas) se prendra pour la rentrée 2023 après plusieurs réunions de travail et de concertation avec les différentes parties.

* Groupe de travail "Social" de La Septaine

La Septaine a fait un état des lieux des banques alimentaires sur son périmètre. Il y en a 3 : Avord, Baugy et Dun-sur-Auron (pour les communes de Jussy-Champagne, Vornay et Crosses). Si ces 3 communes veulent être rattachées à Avord ou Baugy, se soulève alors le problème du polygone. Une prochaine réunion aura lieu le 28 avril à Baugy.

* Prochaine réunion de conseil municipal : le vendredi 8 avril 2022 pour le vote du budget.

Règlementation phytosanitaire

Afin de faciliter le travail de l'agent communal et limiter les frais de produits phytosanitaires, la commune est en réflexion sur les parties enherbées de son périmètre.

La séance est levée à 21 heures 35.

Le maire, Bénédicte DUCATEAU